



ENTRETIEN DES HAIES

En période estivale, les haies, buissons et les arbres prennent de l'ampleur et débordent sur le domaine public. Cette abondante végétation peut se révéler dangereuse pour les piétons, les automobilistes. Afin d'éviter des désagréments, la ville rappelle aux propriétaires qu'il est obligatoire de procéder à la taille des haies et d'élaguer les arbres à l'aplomb de leur propriété.